

Publication de la liste visée à l'art. 14a, al. 4, de l'ordonnance du 7 décembre 1998¹ sur les semences

Les organismes génétiquement modifiés mentionnés ci-après remplissent les exigences requises selon l'art. 14a, al. 3, de l'ordonnance sur les semences:

Soja

Roundup Ready de la maison Monsanto

Maïs

Bt-176 de la maison Novartis

Bt-11 de la maison Novartis

MON810 de la maison Monsanto

5 septembre 2000

Office fédéral de l'agriculture

¹ RS 916.151